

LE 25^e ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Je voudrais souligner que le 25^e anniversaire de la proclamation de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* a lieu cette année. Il y a un quart de siècle, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a officialisé son engagement à l'égard des principes d'égalité et de justice, reconnaissant ainsi que la population du Nouveau-Brunswick comprenait des francophones et des anglophones et que les uns et les autres, en tant que tels, devaient avoir la possibilité de vivre, de travailler, de s'instruire et de se divertir dans la langue de leur choix.

Le gouvernement d'alors a reconnu qu'un statut égal devait être accordé à tous et à toutes et que personne ne devait être rabaissé en raison de sa langue. Il existait déjà à ce moment-là une vision éclairée de ce que l'avenir nous réservait si aucune mesure législative n'était édictée pour protéger tous les membres de notre population. En conséquence, le 18 avril 1969, *la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* a été proclamée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, je suis vraiment fier des progrès réalisés par les gouvernements successifs dans la recherche de l'égalité. En mars 1993, grâce à l'inscription de la Loi 88 dans la Constitution canadienne, nous pouvons maintenant assurer la même qualité de vie à chacun et à chacune des nôtres, francophones ou anglophones; la langue ne doit plus être un obstacle pour s'instruire, trouver un emploi ou recevoir des services du gouvernement. La langue en tant que telle ne doit pas être mise en question. Elle fait partie intégrante de notre nature, de notre culture et de nos personnes. Nous sommes chanceux d'avoir notre double patrimoine et nos deux cultures, qui ont façonné ensemble l'identité du Nouveau-Brunswick. Je crois que c'est la proclamation de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, il y a 25 ans, qui a commencé à façonner cette identité. Le fait d'accorder un statut égal aux deux langues et aux deux groupes linguistiques a inspiré à tous les deux le respect et la compréhension réciproques.

Edmond P. Blanchard

ministre des Affaires intergouvernementales